DEPARTEMENT DU LOIRET Arrondissement de PITHIVIERS Canton de Pithiviers



## Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 9 juin 2023

L'an 2023 et le Vendredi 9 juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

<u>Présents</u>: Mme BRUCHET Delphine, Maire, Mmes VAPPEREAU Béatrice, SEVIN Nathalie, Mrs FLEUREAU Eric, MORGEAT Guillaume, BEDU Stéphane, MARTIN Joseph.

<u>Excusés</u>: M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme Bruchet Delphine), Mme DESFORGES Anne-Claire (pouvoir à Mme VAPPEREAU Béatrice)

Absent(s): M.MALLET Jean-Yves,

Nombre de membres :10

- afférents au conseil municipal: 10

en exercice: 10présents: 7votants: 9

Date de la convocation : 23/05/2023 Date d'affichage : 23/05/2023

# Ordre du jour

- Elections Sénatoriales
- Délibération demande de subvention DETR/DSIL
- Délibération référent déontologie
- Délibération décision modificative budget assainissement
- Affaires diverses

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du vendredi 5 mai 2023.

## **Réf: 2023-25: ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

En vue des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023 (vote à la Préfecture d'Orléans), le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué et des suppléants.

Mme BRUCHET Delphine se porte candidate pour être délégué.

Mme BRUCHET Delphine obtient 8 voix M. FLEUREAU Eric obtient 1 voix

Mme BRUCHET Delphine est élue délégué.

Mme VAPPEREAU Béatrice, Mrs FLEUREAU Eric et MORGEATGuillaume se portent candidats pour être suppléants.

Mme VAPPEREAU Béatrice obtient 9 voix
M. MORGEAT Guillaume obtient 9 voix
M. FLEUREAU Eric obtient 8 voix
M. BEDU Stéphane obtient 1 voix

Mme VAPPEREAU Béatrice est élue 1ère suppléante, M MORGEAT Guillaume est élu 2ème suppléant et M. FLEUREAU Eric est élu 3ème suppléant.

#### Réf: 2023-26: Délibération demande de subvention DETR/DSIL

Des travaux de rénovation de l'éclairage public extérieur sont prévus en 2023 pour un montant de 19 818 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à déposer une demande de subvention DETR auprès de la Préfecture du Loiret pour un montant de 9 909 € TTC, et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier, à l'unanimité.

## Réf: 2023-27: <u>Délibération référent déontologie</u>

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, la commune a l'obligation de désigner un référent déontologie. En l'absence à ce jour de précisions réglementaires et techniques sur son périmètre d'intervention, l'association des Maires du Loiret propose aux communes de prendre une délibération d'attente. Après échange avec les membres du Conseil municipal, celui-ci accepte à l'unanimité.

#### Réf: 2023-28: Délibération décision modificative assainissement

Suite à la demande de la Trésorerie, concernant le transfert du budget de l'assainissement à la CCPNL au 1er janvier 2024, il est nécessaire de prendre une décision modificative de 300 € au compte 61523 et de reporter ce montant au compte 66111.

Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité.

## Réf: 2023-29: Taxe d'aménagement

Pas de changement pour le taux de la taxe d'aménagement qui reste à 2 %.

## Réf: 2023-30: Affaires diverses

**14 juillet** : Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres pour l'inscription au repas à 19 heures, qui sera suivi d'un tir de feu d'artifice sous réserve des conditions climatiques vers 23 heures.

<u>L'école Notre Dame de Janville en Beauce</u> remercie la commune pour le versement de la subvention.

<u>Transfert de l'eau et assainissement</u> : la commune a reçu l'Arrêté préfectoral portant transfert des compétences de l'exercice eau et assainissement des eaux usées à la CCPNL au 1er janvier 2024.

<u>Présence verte</u>: La société a été contactée afin de faire le point avec quelques personnes âgées, pour mettre en place un éventuel dispositif d'appel en cas d'urgence.

**Entretien des trottoirs**: Mme Le Maire rappelle que chaque propriétaire ou locataire se doit d'entretenir le trottoir qui se trouve devant chez lui. Un arrêté va être pris pour mentionner que des rappels seront fait aux habitants et que, au bout de 3 rappels, les propriétaires ou les locataires seront facturés.

<u>Canons effaroucheurs</u> : Un arrêté va être pris pour encadrer l'utilisation des canons effaroucheurs sur la commune.

Restauration des tableaux de l'église : trois restauratrices en peintures sont venues faire un point sur les tableaux à restaurer de l'église. Pour la restauration de ces tableaux, Mme Le Maire précise que la commune peut obtenir jusqu'à 90 % de subvention.

<u>PLUI</u>: Mme SEVIN demande quand la population pourra prendre connaissance des documents. Mme le Maire rappelle que le processus d'élaboration en est à la présentation aux personnes publiques associées, ensuite suivront les réunions et l'enquête publique au cours de laquelle la population pourra consulter l'ensemble des documents.

## **Travaux Place Chanoine Pélissier:**

L'enrobé de la route clôturera les travaux en juillet.

Pompe de relevage : Celle tombée en panne, rue des Merceries, vient d'être changée.

#### Compteurs d'eau:

Dans la perspective du transfert de la compétence, des compteurs d'eau ont été installés à l'Église, au cimetière, à la station d'assainissement et aux postes de relevage. Il reste encore le compteur de la Mairie à installer.

#### Remises aux normes :

Suite à l'audit sur les installations électriques, les mises aux normes ont été faites.

#### Entrepôt de logistique à Toury :

Suite à la délibération défavorable, Mme Le Maire a été porter toutes les observations du Conseil Municipal auprès du commissaire enquêteur et de M. LECLERC, Maire de Toury.

La séance est levée à 20 h 30 Ont signé les membres présents :

BEDU Stéphane	
BRUCHET Delphine	
DESFORGES Anne-Claire	
FLEUREAU Eric	
MARTIN Joseph	
MORGEAT Guillaume	
SEVIN Nathalie	
STEIN Jean-Pierre	
WADDEDEALIDA	
VAPPEREAU Béatrice	